



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 07.168

DECISION

***Concernant la fixation du tarif
dans le cadre de la manifestation proposée
au Casino de ROYAN PONTAILLAC
les 21-22 et 23 Août 2007
=°=°=°=°=***

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 02 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer les tarifs pour les soirées proposées au Casino de ROYAN PONTAILLAC les 21 – 22 & 23 Août 2007, comme suit :

- o **12,00 €** par Soirée
- o **30,00 €** pour le PASS des 3 Soirées

- D'encaisser la recette correspondante au Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2007

Fait à ROYAN, le 28 Juin 2007
Le Maire,
H. LE GUEUT